

Le CEB 2014, plus difficile, a dopé les recours

- Le taux de réussite au Certificat d'études de base (CEB) en 6^e primaire en juin est le plus bas depuis 2009. Ce qui n'a pas été sans conséquence dans les familles: le nombre de recours a explosé.
- En 2^e secondaire, les résultats des élèves à l'évaluation certificative en maths restent faibles.
- En 6^e, les tests en français et en histoire sont positifs.

Quatre fois plus de recours contre le CEB

Souvenez-vous. Il y a quelques semaines, l'annonce des résultats à l'épreuve certificative externe du CEB (Certificat d'études de base) en 6^e primaire, suscitait la surprise: le taux de réussite dégringolait de 96,29 % en 2013 à 88,54 %. En considérant les décisions prises par les écoles d'octroyer le CEB à des élèves qui n'avaient pas présenté l'épreuve, complètement ou partiellement, ou qui y avaient échoué, le taux de réussite définitif était arrêté à 93,27 %, contre 97,3 % un an plus tôt.

Pour expliquer un tel écart de réussite, plusieurs pistes ont été avancées: l'influence du CEB 2013 jugé "trop facile"; un système de cotation plus sévère; et des changements dans les questions en mathématiques et en français.

Un entretien

Lorsqu'un élève n'obtient pas son CEB, le chef d'établissement invite ses parents à le rencontrer. Il leur explique pourquoi l'école a décidé de ne pas délivrer le CEB à leur enfant; il envisage avec eux les différentes voies de parcours scolaire pour leur enfant; et les informe des modalités à suivre pour introduire un recours.

Au vu des résultats de juin dernier, "on s'attendait à ce qu'il y ait

davantage de recours, confie Martine Herphelin, directrice générale adjointe du Service général du pilotage du système éducatif, mais nous n'avions pas vraiment d'idée de ce que cela allait donner en termes de nombre".

Les chiffres sont désormais disponibles: les parents ont introduit 160 recours, soit cinq fois plus que l'an dernier (30) et près du double du nombre maximal de recours introduits depuis l'instauration du CEB (87, en 2009).

Dès le 16 août, le Conseil de recours se réunira pour les examiner. Ce conseil, présidé par Martine Herphelin, est composé de l'inspecteur général de l'enseignement fondamental et de sept membres "qui sont des directeurs d'écoles primaires en fonction ou ayant été en fonction au cours des cinq dernières années", précise M^{me} Herphelin.

"Chaque dossier sera examiné dans le détail": résultat de l'élève au CEB, motifs du désaccord des parents, réaction de l'école, moti-

vation de la décision de l'école, dossier scolaire de l'enfant avec ses bulletins au cours des deux dernières années ainsi que "des pièces complémentaires (résultats aux différentes évaluations...)" Bref, "le conseil réévalue complètement le dossier de l'élève".

"Cerner la situation"

Quelles peuvent être les issues à ces recours? "Dans certains cas, le Conseil de recours estime que la décision prise par l'école est cohérente avec le dossier scolaire de l'enfant, rapporte M^{me} Herphelin. Dans d'autres, il peut juger que ce n'est

pas tout à fait cohérent."

Exemples? "On peut avoir des élèves qui ont raté avec un échec très

modéré (par exemple, 49,7 % dans une matière alors qu'il a obtenu 65,70 % dans les deux autres), indique-t-elle (Ndlr: le CEB est considéré comme réussi dès lors que l'enfant a obtenu au moins 50 % en français, maths et éveil). En général, si l'école n'a pas une argumenta-

tion béton et que l'enfant n'était pas en difficulté en 5^e et 6^e primaire, la décision du conseil va plutôt aller vers l'octroi du CEB". En revanche, "nous avons des cas où l'élève a 22 % en français, 38 % en maths et 42 % en éveil et où ses bulletins sont remplis de rouge pendant toute la 6^e primaire, poursuit-elle. La délibération est alors assez rapide." Enfin, "il y a tous les cas intermédiaires où l'on doit essayer de cerner la situation le mieux possible".

Notons encore "tous les cas des enfants 'dys' (dyslexiques, dyspraxiques, etc.)". Martine Herphelin détaille: "Dans certains cas, le Conseil arrive à la conclusion que toutes les mesures qui auraient pu aider l'enfant à passer son CEB n'ont pas été prises. Par contre, dans d'autres cas, on voit que tout a été mis en œuvre, mais que, malgré tout, l'enfant n'a pas atteint le niveau."

Doubler ou 1^{er} différencié

Ces décisions prises, quelle sera la suite du parcours scolaire de ces enfants? "Avec un refus de CEB, il y

a deux voies possibles, indique M^{me} Herphelin: faire une année complémentaire en primaire (si l'enfant n'a pas encore redoublé ou fait une année complémentaire en primaire, sauf dérogation) ou passer en 1^{re} différenciée de l'enseignement secondaire", où il pourra repasser son CEB.

Stéphanie Bocart

160

RECOURS
CONTRE LE CEB

Cette année, 160 recours ont été introduits par des parents contre les décisions d'écoles de refuser d'octroyer le CEB à leur enfant. Un record depuis la mise en œuvre obligatoire du CEB en 2009.

Dans le secondaire, les résultats des tests certificatifs sont moins bons qu'en 2013

Les résultats transmis jeudi par l'administration générale de l'enseignement sont encore partiels, mais ils indiquent déjà une tendance de la réussite des élèves de 2^e secondaire à l'épreuve obligatoire du CE1D (Certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire) et de 6^e secondaire au test - facultatif - du CESS (certificat de l'enseignement secondaire supérieur).

"L'an dernier, début juillet, nous avions battu le rappel dans les écoles pour qu'elles envoient leurs résultats, raconte Martine Herphelin, directrice générale adjointe du Service générale du pilotage du système éducatif. Cette année-ci, nous n'avons pas pu le faire de la même façon parce que toute mon équipe était au téléphone avec des parents qui posaient des questions pour les recours contre le CEB..."

Concernant le CE1D, les élèves ont été évalués en mathématiques, français et, nouveauté, cette année, en

langues modernes 1 (anglais, néerlandais ou allemand). Comme pour le CEB, le CE1D est réussi lorsque l'élève a au moins 50% dans chaque matière testée.

Sans surprise, c'est en maths que les résultats sont les plus faibles. 58,7% des élèves (résultat partiel) ont réussi l'épreuve, contre 62,7% en septembre 2013 (taux de réussite définitif). Ils ont obtenu un score, toujours partiel, moyen de 54,4%, là où il était de 55,8% en septembre 2013.

Pourquoi ça coince en maths? "Quand l'élève arrive du primaire au secondaire, il y a vraiment quelque chose qui change, explique M^{me} Herphelin. Le côté abstrait des maths est beaucoup plus prégnant: c'est l'écart entre l'algèbre et l'arithmétique. Sans compter le langage mathématique qui change: là où au CEB, on demande aux enfants de "calculer", "compléter", "effectuer", etc., au CE1D, on leur demande de "calculer la valeur numéri-

que de l'équation"..."

En français, 80,1% (partiel) des élèves de 2^e secondaire ont réussi l'épreuve, contre 81,3% en septembre 2013. Ils ont une moyenne de 63% (64,7% en septembre 2013).

En langues modernes 1, le taux de réussite (partiel) est de 64,7% pour un score moyen qui s'élève à 56,3%.

CESS en histoire et français

Quant au CESS, il portait sur deux disciplines, l'histoire et le français, dont seule une partie a été évaluée: la compétence de synthèse pour l'épreuve d'histoire et la lecture de textes informatifs pour le français.

En histoire, 89,3% (partiel) des élèves ont réussi l'épreuve (contre 90,2% en septembre 2013), avec une moyenne de 66,9%. En français, le taux de réussite est de 84,1% (partiel) (contre 94,2% en septembre 2013), avec une moyenne de 63,7%.

St. Bo.

Résultats partiels des épreuves du CE1D et du CESS 2014					
Taux de réussite CE1D	2013 (résultats complets)	2014 (résultats partiels)	Taux de réussite CESS	2013 (résultats complets)	2014 (résultats partiels)
Mathématiques	62,7%	58,7%	Histoire	90,2%	89,3%
Score moyen	55,8%	54,4%	Score moyen	-	66,9%
Français	81,3%	80,1%	Français	94,2%	84,1%
Score moyen	64,7%	63,0%	Score moyen	-	63,7%
Langues modernes	-	64,7%			
Score moyen	-	56,3%			

Source : FWB

LA LIBRE BELGIQUE

3 Questions à**OLIVIER LARUELLE**

Professeur de sciences sociales (5^e et 6^e secondaires) à l'institut de la Providence à Woluwe-Saint-Lambert; chercheur aux FUNDP de 2002 à 2009 et ex-attaché de presse CDH.

1 Que pensez-vous des résultats obtenus par les élèves au CE1D et au CESS? ^f

Les résultats sont très différents parce qu'en français les résultats sont plutôt positifs alors qu'en maths, il y a un souci. Entre le primaire et le secondaire, on passe à l'abstraction: au CEB, l'élève fait des calculs et, en fin de 2^e secondaire, il fait déjà autre chose.

2 La mise en place des épreuves certificatives, notamment le CE1D, participe à la lutte contre le redoublement. Un moyen efficace, selon vous?

Je suis hyperfavorable à ce que l'on réduise le redoublement parce que l'on voit bien au travers des différentes études qui ont été menées que ce n'est pas un système qui fonctionne. C'est dans notre ADN en Belgique de faire redoubler, mais je pense que les mentalités commencent à évoluer. Il faut lutter contre le redoublement; mais, alors, pour y parvenir, il faut impliquer les équipes éducatives et les directions d'écoles, et favoriser l'autonomie des écoles. Par exemple, à l'institut de la Providence, le directeur est très mobilisé sur ce thème-là: il a réuni une commission avec les profs; on fait de la remédiation, des passages par degré, etc. Tandis qu'avec le CE1D, mon impression est que les enseignants sont un peu dépossédés de leur travail. Mes collègues me rapportent que vers Carnaval/Pâques, la seule chose qui compte pour les élèves, c'est de réussir le CE1D. Et

donc, du coup, tout le travail journalier, qui est très important à cet âge-là, passe un peu à la trappe. On avance un peu à marche forcée. Pour moi, il faut une formule mixte où on tient compte aussi de la culture de l'école car ici, on plaque un système externe à des réalités scolaires. Ça m'inquiète.

3 Serait-ce une bonne chose si le CESS était appelé à devenir un Bac à la française?

Ce qui m'interroge beaucoup, c'est ce qu'on évalue. L'épreuve d'histoire portait uniquement sur la compétence de synthèse et celle de français, sur la lecture de textes informatifs. Ce n'est pas ça qui prépare à l'unif! Je me demande si les pontes de l'enseignement secondaire ne devraient pas voir ce qui se passe dans le supérieur. L'effet pervers, c'est que l'on va se retrouver comme en France avec des Bacs hypersimples, où la plupart des élèves réussissent; et alors, il faudra faire des classes préparatoires pour accéder aux grandes unifs.

St. Bo.